

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 17 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 29 mars 2017 fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale

NOR : INTC2427926A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2007-315 du 7 mars 2007 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2017 modifié fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le II de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

Dans la rubrique « 1. Direction générale de la police nationale », la ligne :

«

Conseiller prospective et stratégie.

»

est remplacée par la ligne :

«

Conseiller prospective et stratégie (2 postes).

».

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 11 novembre 2024.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 octobre 2024.

Pour le ministre et par délégation :
*Le préfet, directeur des ressources humaines,
des finances et des soutiens de la police nationale,*
S. CAZELLES